

- Le règlement sanitaire en vigueur le jour de la manifestation s'appliquera.
- Une inscription préalable du vendeur est obligatoire.
- La vente d'animaux vivants, de biens alimentaires, d'armes et de produits pharmaceutiques est interdite.
- Tous les prix doivent être affichés.
- Une attestation sur l'honneur (voir page 2) est à remplir par les particuliers pour la Préfecture.
- Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte, qu'eux ou leur étal pourraient causer.

Rappel important

La mise en vente, par des particuliers, d'objets mobiliers usagés, à l'occasion de "brocantes" et "vide-greniers" doit impérativement présenter un caractère exceptionnel, non habituel et ne s'appliquer qu'à des objets personnels.

Il en résulte que l'achat pour la revente en ces manifestations est absolument prohibé.

Ce vide-greniers est organisé par 3 associations mélinoises

Le Foyer d'Animation de Loisirs (FAL)

L'association de parents d'élèves de l'école de Pont



Avec le soutien de la commune d'Echenoz la Méline



L'association de parents d'élèves de l'école de la Flandrière



Nous comptons sur votre civisme pour éviter tout stationnement gênant le samedi après-midi (traçage) ainsi que le dimanche toute la journée.

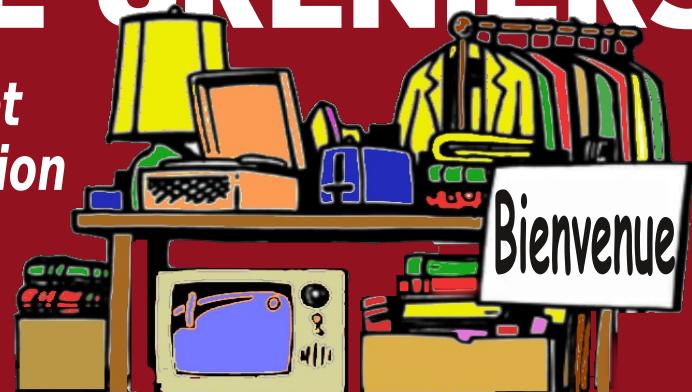
Merci.

ECHENOZ-LA-MELINE

DIMANCHE 29 MARS 2026

VIDE-GRENIERS

**Buvette et
restauration
rapide
sur place**



Organisé par



Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.

en partenariat avec les associations mélinoises de parents d'élèves

Les Loupiots
école primaire de Pont

Les Marmousets
école maternelle de la Flandrière

Ce vide-greniers est ouvert aux particuliers.

Coût de l'emplacement : 10 €
2 emplacements maximum par personne

Dans la limite des places disponibles.

Inscription en ligne possible Flashez le QR Code



**Bulletin d'inscription
au vide-greniers du dimanche 29 mars 2026
à Échenoz-la-Méline.**

(à renvoyer dès que possible, le nombre de places étant limité)

Mme, M.

Date et lieu de naissance à

Adresse complète
.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Courriel :@.....

**N° de carte d'identité ou de passeport
Joignez la photocopie recto verso correspondante**

Titulaire de la pièce d'identité :

Nature et n° :

Autorité l'ayant délivrée :

"Moi, exposant du vide-greniers se déroulant le 29 mars 2026 à Échenoz-la-Méline.

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer qu'à 2 manifestations de ce type au cours de l'année"

"Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre."

"Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques encourus désignés en cas de fausse déclaration."

- 1 emplacement (4m X 3m) : 10 €**
 2 emplacements (8m X 3m) : 20 €

Joignez un chèque à l'ordre de FAL Échenoz-la-Méline

et la photocopie de pièce d'identité recto/verso.

à , le 2026

**Signature
à faire précéder
de la mention "lu et approuvé "**

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante

**FAL Vide Greniers
13 rue de la Mairie, 70000 Échenoz la Méline**

Contact : 07 89 65 09 57 (SMS de préférence)

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions
dans la limite des places disponibles.

**Attention, 2 emplacements maximum par personne.
1 emplacement : 10 € / 2 emplacements : 20 €**

Pour que votre inscription soit prise en compte
vous devez nous renvoyer :

- Le bulletin d'inscription signé
- Une photocopie de pièce d'identité recto/verso.
- Un chèque correspondant à l'ordre du FAL Echenoz la Méline.



Flashez le QR Code.



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Aucune confirmation ne vous sera adressée au moment de l'inscription.**
Nous vous informerons de votre emplacement quelques jours avant le vide-greniers.
- **Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué.**
Le vide-greniers aura lieu quelle que soit la météo,
sauf décision préfectorale.
- 1 emplacement mesure 4 m x 3 m, 2 emplacements 8 m X 3 m.
- **L'installation se fera à partir de 6 heures et avant 8 heures.**
Après 8 heures, plus de voitures sur le vide-greniers.
- Vous pourrez vous restaurer sur place : sandwichs, saucisses, frites, gaufres, buvette.
- L'exposant s'engage à respecter le règlement de la manifestation et à laisser son emplacement propre. Sur place, il ne doit y avoir aucun sac poubelle, débris ou objet invendu oubliés.